

Communiqué de presse

24 décembre 2020

**autonomiesuisse salue l'accord du Brexit entre l'UE et le Royaume-Uni**

## **L'accord du Brexit donne à la Suisse la possibilité de conclure un meilleur accord-cadre**

- L'accord entre l'UE et le Royaume-Uni crée de nouvelles possibilités de négociations entre la Suisse et l'UE. En effet, le Royaume-Uni a fait passer ses intérêts sur des points essentiels.
- Contrairement à l'accord-cadre actuel entre la Suisse et l'UE, l'accord du Brexit prévoit le règlement des différends politiques sans l'intervention de la Cour de justice de l'UE (CJUE). En outre, l'accord du Brexit ne prévoit aucune adoption dynamique ou automatique du droit communautaire par le Royaume-Uni, tout en obtenant des conditions de marché comparables.
- A la différence de l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE, l'accord du Brexit ne contient pas de clauses guillotines qui font pression sur le partenaire contractuel. Etant donné que la libre circulation des personnes ne fait pas partie du traité, la directive sur la citoyenneté de l'UE ne s'applique pas.
- Les questions politiques de souveraineté ont été en grande partie réglées lors des négociations du Brexit; c'est ce qu'**autonomiesuisse** cherche également à obtenir pour l'accord-cadre Suisse-UE. Du point de vue des entreprises, la souveraineté est essentielle pour le succès à long terme de l'économie suisse. L'accord du Brexit montre qu'il existe un potentiel de négociation avec Bruxelles.

## L'accord du Brexit montre qu'il vaut la peine de poursuivre les négociations avec Bruxelles

**La conclusion de l'accord du Brexit permet d'éviter, à partir du 1er janvier 2021, une relation chaotique entre le Royaume-Uni et le Continent du point de vue des échanges de biens et de la circulation des personnes. Les compromis obtenus montrent les solutions possibles pour mieux résoudre les aspects controversés de l'accord-cadre prévu entre l'UE et la Suisse.**

Il est très important pour la Suisse d'avoir une relation cadrée en tant que vrai partenaire de l'UE. **autonomiesuisse** soutient sans réserve les accords bilatéraux mais s'engage pour un meilleur accord-cadre qui permettra à la Suisse de rester un modèle de réussite à l'avenir. Ce dernier doit inclure la souveraineté - essentielle en vue de créer de bonnes conditions cadres pour l'économie et la société -, la démocratie directe et le système unique au monde qu'est le fédéralisme.

Pour **autonomiesuisse**, l'actuel accord-cadre Suisse-UE contient trois aspects cruciaux qui ont un impact trop néfaste sur notre souveraineté.

- 1.) La Cour de justice de l'UE (CJUE) tranche la résolution des conflits en tant qu'arbitre de la partie adverse. Considérant que l'UE catégorise de plus en plus de questions comme étant pertinentes pour le marché intérieur, la portée de la CJUE en Suisse ne cesserait de s'étendre.
- 2.) L'adoption dynamique de la loi ne permet pas un Opting out équitable car, au-delà des sanctions matérielles, des menaces de suspension de traité et une clause guillotine pourraient être envisagées, et une nouvelle loi contestée devrait être mise en œuvre provisoirement en cas de litige.
- 3.) L'inclusion de l'accord de libre-échange de 1972 conduit à une clause guillotine générale pour tous les accords de marché de l'UE et limite considérablement les futures possibilités de la Suisse en matière de politique commerciale mondiale. En outre, l'exclusion explicite de la directive sur les citoyens de l'Union est importante.

### Comparaison entre l'accord-cadre et l'accord du Brexit

Il est intéressant de comparer l'accord du Brexit avec l'accord-cadre. Cela montre que l'accord du Brexit est susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les négociations entre la Suisse et l'UE. Par exemple, le règlement des différends ne nécessite pas le modèle dit de l'Ukraine avec la CJUE, qui est à la base de l'accord-cadre et que l'UE avait également cherché à obtenir pour

l'accord du Brexit. Dans ce dernier, un règlement politique des différends, sans rôle pour la CJUE, a été convenu. Cette situation est comparable aux traités bilatéraux actuels entre la Suisse et l'UE.

En outre, l'accord du Brexit ne prévoit pas d'adoption dynamique ou automatique du droit communautaire par le Royaume-Uni tout en garantissant des conditions de marché comparables («level playing field») afin de s'assurer une concurrence loyale. Si une partie fixe des conditions de marché différentes afin d'obtenir des avantages concurrentiels, l'autre partie peut exiger des mesures compensatoires. Toutefois, comme dans le droit de l'OMC, celles-ci sont limitées à des sanctions matérielles. En cas de désaccord, un tribunal d'arbitrage indépendant tranchera.

## **Opting out – dans l'accord du Brexit, la solution est équitable**

L'accord-cadre ne prévoit pas seulement des sanctions matérielles en cas de non-adoption du droit communautaire : en outre, une suspension du traité et même une guillotine, c'est-à-dire la dissolution de tous les traités, sont possibles. Cette menace potentielle - associée au rôle important de la CJUE – réduirait notre démocratie directe au folklore sur de nombreuses questions soumises à votations. **autonomiesuisse** est d'avis qu'un opting-out peut coûter quelque chose, mais que ces coûts doivent être prévisibles. Dans le cadre prévu de l'adoption dynamique de la législation, il convient de chercher un opting-out équitable. Comme pour le traité du Brexit et les règles de l'OMC, elle devrait être limitée à des mesures matérielles.

De plus, les accords du Brexit ne contiennent pas de clauses guillotines pour mettre les partenaires contractuels dans une impasse. Etant donné que la libre circulation des personnes ne fait pas partie du traité, la directive sur la citoyenneté de l'UE est également exclue de celui-ci.

L'accord du Brexit et celui de l'accord-cadre n'ont pas le même contenu. Par exemple, le traité du Brexit ne prévoit pas d'accord de reconnaissance mutuelle (ARM), or il était plus important pour le Royaume-Uni de retrouver sa souveraineté sur la pêche. En comparant les points de négociation, il est à constater que les arguments du Royaume-Uni ont prévalu sur plusieurs points.

Tel que voulu par **autonomiesuisse** pour l'accord-cadre, les questions politiques de souveraineté – qu'**autonomiesuisse** considère comme prioritaires pour le succès à long terme de l'économie suisse – ont été largement réglées dans le cadre des négociations du Brexit. Cela montre qu'il existe un potentiel de négociation avec Bruxelles sur ces points. L'accord du Brexit donne à la Suisse la possibilité de conclure un meilleur accord-cadre, qui, après le Conseil fédéral et le Parlement, peut également être approuvé par le peuple et les cantons par voie de référendum.

## Négociier comme les Britanniques

Vous trouverez en annexe une analyse détaillée montrant que le Royaume-Uni a obtenu 2,5 fois plus de succès et de "victoires" dans les négociations avec l'UE.

## autonomiesuisse – une initiative de l'économie suisse qui gagne en importance

autonomiesuisse est une initiative de grande envergure soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie du centre. Elle s'engage en faveur d'une collaboration économique partenariale avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. Son indépendance politique assure à la Suisse d'excellentes conditions cadres au niveau de l'économie et de la société. Le modèle de réussite suisse qui en découle doit rester viable à l'avenir également.

## Contact

En tant que comité de pilotage de la coprésidence d'autonomiesuisse, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE d'un point de vue économique et commercial.

**Hans-Jörg Bertschi**

+41 79 330 50 72

[hans-joerg.bertschi@bertschi.com](mailto:hans-joerg.bertschi@bertschi.com)

**Martin Janssen**

+41 79 413 20 00

[martin.janssen@ecofin.ch](mailto:martin.janssen@ecofin.ch)

**Hans-Peter Zehnder**

+41 79 330 58 08

[hans-peter.zehnder@zehndergroup.com](mailto:hans-peter.zehnder@zehndergroup.com)

## Réseaux sociaux

